



GEPP - STOP A LA CASSE SOCIALE !

Le 9 février dernier s'est tenue une nouvelle réunion de négociations concernant l'accord GEPP. Pour rappel, c'est cet accord qui va servir à la mise en œuvre de la réorganisation et aboutira à la **suppression de 35,5 postes**.

Lors de cette réunion, la Direction nous a annoncé vouloir mettre en place un accord spécifique relatif à la situation actuelle de Madrange Feytiat et qui n'aura de valeur que le temps de la procédure de réorganisation. **En d'autres termes un accord exclusivement dans le contexte du Plan Social qui se profile.** On aurait pu se dire : « Chouette ! La Direction, dans cet accord, va proposer des mesures pour sécuriser l'avenir de ses salarié.e.s ». Puis on se rappelle le contexte économique et la soif de profits du patronat au détriment des conditions de travail et des emplois. Et on redescend vite sur terre.

DES GARANTIES INSUFFISANTES

Dans cet accord spécifique, la Direction propose :

- La possibilité à tous les salarié.e.s d'être volontaires pour donner leur poste aux collègues dont les postes seront supprimés dans le cadre de la réorganisation. **En clair, une campagne de départs volontaires est en marche. Car, oui, nous savons bien que le contexte économique et social actuel est propice pour quitter volontairement son emploi.** Bref, et si aucun salarié.e touché par le Plan Social ne postule pour ces potentiels postes libérés, les salarié.e.s volontaires ne pourront pas partir dans le cadre de l'accord GEPP.
- **La perte de salaire pour un salarié qui acceptera un poste de reclassement à coefficient inférieur reste une réalité.** Seule la temporalité de la dégressivité du salaire change en passant de 12 à 24 mois. Au final, la perte de salaire reste la même.
- **Une prime «exceptionnelle» - attention ce n'est pas le montant qui est «exceptionnel» - de 500 euros brut pour les salarié.e.s qui accepteront un reclassement sur le site de La Valoine.**

Aux yeux de la CGT, le compte n'y est pas et ces miettes jetées à la figure des salarié.e.s caractérisent une fois de plus le mépris total de la Direction envers les petites mains qui oeuvrent au quotidien pour engraisser les adhérents de la Cooperl.

Nous demandons à la Direction, de tout mettre en oeuvre pour éviter cette casse sociale. Des solutions existent :

- **L'arrêt du Plan Social sur le site de Feytiat car la Cooperl a largement les moyens de préserver l'ensemble des emplois ;**
- **La réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour travailler moins, mieux, toutes et tous ;**
- **La revalorisation des salaires.**

ENSEMBLE, SOYONS VIGILANTS

ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LA DESTRUCTION DE NOS EMPLOIS

DISCRIMINATION SYNDICALE TROP C'EST TROP !

Depuis quelques temps déjà, la CGT est victime de discrimination syndicale au sein de l'entreprise. Cependant, depuis quelques semaines ces agissements se font de plus en plus récurrents.

A titre d'exemples nous pouvons citer :

- **Le fait qu'un chef distille au quotidien des mauvais mots, des allusions déplacées sur l'engagement militant CGT...** Tout cela, malgré plusieurs signalements. Tout cela après plusieurs interventions.
- **Le fait qu'au sein du Groupe Cooperl, des salariés militants CGT, qui s'impliquent, se battent pour leurs convictions et dans le cadre de leurs mandat syndical, voient leur avancement bloqué depuis plusieurs années.**
- **Dans le cadre du changement de local de la CGT, le fait de ne plus avoir de ligne téléphonique directe.**
- **Le fait d'interdire l'entrée de notre local syndical aux secrétaire et trésorier de l'Union Départementale CGT de la Haute-Vienne et du Secrétaire syndical CGT de l'entreprise, en prétextant que le Directeur d'Usine été absent (incident du 4 février dernier).**

Aujourd'hui, dans notre entreprise ces exemples sont une réalité et montrent que la discrimination syndicale se distille au quotidien et que souvent, la Direction ne prend ni l'ampleur, ni la mesure de ce qui se passe. Et si de plus en plus, les tracasseries se multiplient pour les militants, cela va parfois beaucoup plus loin et beaucoup trop loin !

Pour la CGT Compagnie Madrange, c'est inacceptable et inadmissible. Partout et à tous les niveaux, elle mettra tout en oeuvre pour faire respecter la liberté d'expression syndicale et le droit syndical.

Toucher à un militant de la CGT, c'est toucher à toute la CGT !

Le droit syndical est un droit constitutionnel. La CGT fera tout pour le faire respecter car il n'y a pas de conquêtes syndicales sans militants syndicaux. Dans le contexte politique actuel, où l'objectif est bien de dépecer toujours plus le Code du Travail et nos droits, l'action syndicale est bien un moyen de porter une autre vision de la société plus solidaire.

Nul doute que dans ce contexte, la CGT et ses militants gênent ; nul doute que certains cherchent à nous faire peur, à faire des exemples pour qu'on ne se mobilise pas.

La CGT ne permettra, en aucun cas, que les militants syndicaux soient ainsi maltraités, dénigrés et pénalisés du simple fait de l'exercice de leur droit d'expression syndicale.

Nous mettrons tout en oeuvre pour que ce droit légitime soit réaffirmé ! Et nous soutiendrons toutes les fiches de signalement, demandes de protection fonctionnelle et instances juridictionnelles diligentées dans ce cadre.



NE LAISSONS RIEN PASSER !

**S'ATTAQUER AUX MILITANTS SYNDICAUX C'EST S'ATTAQUER
A L'ENSEMBLE DES SALARIE.E.S DE LA COMPAGNIE MADRANGE !**

DEBRAYAGE VENDREDI | 2 FEVRIER DE 12H A 13H